

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

DCM N° 2024/032

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, CASSOUX Damien.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Daniel DI LITTA a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Sébastien VINCENT, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés non représentés : Jean-Pierre FILIOL.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	7
Nombre d'absents :	1

## Objet : CIMETIERES : Approbation du règlement intérieur

Les évolutions de la législation funéraire, ainsi que celles des pratiques et des modes d'inhumation et d'exhumations rendent nécessaires la rédaction d'un règlement intérieur des cimetières.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'abroger toutes dispositions antérieures et d'approuver le nouveau règlement intérieur des cimetières communaux, joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Maire ou le premier adjoint agissant par délégation à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

## Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 🗳️ D'abroger les toutes les dispositions antérieures,
- 🗳️ D'approuver le nouveau règlement intérieur des cimetières communaux, joint en annexe de la présente délibération,
- 🗳️ D'approuver sa mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- 🗳️ D'autoriser Madame le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Patricia GOUDARD

